

# NORMES ET CONSEILS POUR LES PÊCHEURS (/EUSES)

Bienvenus dans les eaux des deux parcs naturels les plus emblématiques de la Costa Brava.  
Nous vous rappelons ci-dessous les normes les plus importantes à respecter et une série de conseils pour jouir d'une pêche plus respectueuse de l'environnement.  
**Lisez-les attentivement et apportez-y votre petit grain de sable!**

## Si vous pêchez depuis une embarcation



### RÈGLEMENT GÉNÉRAL CATALAN

- Faites-le seulement entre le lever et le coucher du soleil, sauf dans le cas de la pêche à la turlutte qui peut être pratiquée de nuit, bien que sans lumière artificielle.
- Il faut toujours garder une distance minimale de 300 m par rapport à n'importe quel bateau de pêche professionnelle qui est en train de pêcher; et une distance de 200 m par rapport soit aux plages occupées par des baigneurs, soit aux brise-lames portuaires accueillant des pêcheurs de bord de mer.
- Vous n'êtes autorisé ni à amarrer l'embarcation à des bouées ni à l'amarrer à un quelconque élément fixe ou flottant situé dans la mer.
- Utilisez des hameçons de taille toujours supérieure au n°8, c'est-à-dire de 12 mm de long et de 5 mm de large dans l'ouverture.
- Vous pouvez utiliser un maximum de 2 outils de pêche par licence, parmi lesquels:
  - canne à pêche
  - ligne de traîne
  - palangrotte (avec un maximum de 4 hameçons ou lignes de fond)
  - turlutte de taille toujours supérieure à 50 mm de long
  - foène.
- Il est interdit de jeter l'ancre sur des fonds de posidonie.

### NORMES SPÉCIFIQUES AU CAP DE CREUS

- Pêcher à l'intérieur de la réserve naturelle intégrale située au nord de l'île de s'Encalladora (20 ha d'étendue) n'est pas autorisé.
- On ne peut pas débarquer dans les réserves naturelles intégrales terrestres: Cap de Creus et Cap Norfeu.
- On ne peut pas non plus pêcher des oursins dans les réserves naturelles partielles.

### NORMES SPÉCIFIQUES AU MONTGRÍ ET LES ÎLES MEDES

- Il n'est pas permis de pêcher dans la réserve naturelle partielle, qui comprend tout le milieu marin autour des îles Medes (93 ha d'étendue).
- Dans la zone périphérique de la réserve naturelle partielle, seul l'emploi d'une canne à pêche par licence est autorisé.

## Si vous pêchez depuis le bord de mer ou si vous pêchez des oursins



### RÈGLEMENT GÉNÉRAL CATALAN

- Vous pouvez pêcher 24 heures sur 24.
- L'emploi de maximum 2 cannes à pêche par licence est permis.
- L'utilisation d'une foène (manuelle) est autorisée.
- Utilisez des hameçons de taille toujours supérieure au n°8, c'est-à-dire de 12 mm de long et de 5 mm de large dans l'ouverture.
- Laissez une distance maximale de 3 m entre vos deux cannes, et un minimum de 10 m entre vos cannes et celles des autres pêcheurs.
- Les oursins pourront être récoltés uniquement à la main, avec une grapette à oursins traditionnelle ou avec des outils permettant d'être sélectif en ce qui concerne les tailles permises et ne nuisant pas aux fonds marins. Seulement entre 8 h et 13 h.
- Vous êtes autorisé à pêcher un maximum de 150 oursins par jour.

### NORMES SPÉCIFIQUES AU CAP DE CREUS

- Vous ne pouvez pas pêcher à l'intérieur de la réserve naturelle intégrale située au nord de l'île de s'Encalladora (20 ha d'étendue).
- Il est interdit de pêcher à partir des Réserves Naturelles Intégrales terrestres du Cap de Creus et du Cap Norfeu, parce que il n'y a pas aucun itinéraire indiqué expressément.

### NORMES SPÉCIFIQUES AU MONTGRÍ ET LES ÎLES MEDES

- Pêcher dans la réserve naturelle partielle, qui comprend tout le milieu marin autour des îles Medes (93 ha d'étendue), n'est pas autorisé.
- Dans la zone périphérique de la réserve naturelle partielle (entre le Cap de la Barra et la pointe des Salines), on peut seulement pêcher avec une seule canne par licence.

## Si vous êtes pêcheur sous-marin



### RÈGLEMENT GÉNÉRAL CATALAN

- Ne pêchez qu'entre le lever et le coucher du soleil.
- Utilisez seulement vos poumons. Ne pêchez pas avec du matériel permettant de respirer de façon artificielle.
- Vous pouvez utiliser un fusil ou une foène à impulsion mécanique, mais ne les gardez jamais chargés hors de l'eau.
- N'employez ni des projecteurs lumineux, ni des torches, ni des fusils à poudre ou au gaz, ni des arpons avec pointe explosive.
- Signalez toujours votre position de façon adéquate, avec une bouée de grandeur bien visible.
- Vous devez garder une distance minimale de 100 m par rapport aux engins de pêche légalement calés, aux cannes des pêcheurs et aux embarcations de pêche professionnelle; et une distance d'au moins 250 m par rapport aux zones de baignade. Éloignez-vous du restant des usagers!



### NORMES SPÉCIFIQUES AU CAP DE CREUS

- Vous ne pouvez pas pêcher dans la réserve naturelle intégrale située au nord de l'île de s'Encalladora (20 ha d'étendue).
- Vous ne pouvez pas non plus pêcher dans les zones de réserve naturelle partielle.

### NORMES SPÉCIFIQUES AU MONTGRÍ ET LES ÎLES MEDES

- Pêcher dans la réserve naturelle partielle, qui comprend tout le milieu marin autour des îles Medes (93 ha d'étendue), n'est pas autorisé.
- Vous n'êtes pas non plus autorisé à pêcher dans la zone périphérique de la réserve naturelle partielle.

## Règles qui concernent tout le monde

Ayez toujours sur vous votre licence de pêche!  
Découvrez celle qui s'adapte le mieux à vos besoins.

Loi 2/2010, du 18 février, de pêche et d'action maritimes.

- Licence de pêche maritime récréative de côte
- Licence de pêche maritime récréative subaquatique
- Licence de pêche maritime récréative d'embarcation
- Licence de pêche récréative collective.

Quelle que soit la pêche que vous pratiquez, vous pouvez seulement pêcher des poissons, des mollusques céphalopodes (poulpes, seiches, etc.) et des oursins.

Il est expressément interdit de ramasser le triton à bosses, la nacre et la datte de mer.



Les captures permises par licence et par jour sont les suivantes:

- 10 kg de poissons
- 5 kg de mollusques céphalopodes
- ... bien que si vous pêchez une seule pièce d'un poids supérieur, la différence ne sera pas prise en compte.

Tant la réserve naturelle intégrale au Cap de Creus que la réserve naturelle partielle aux Îles Medes sont des zones ayant une valeur écologique exceptionnelle et dans lesquelles toute extraction de ressources est interdite. Respectez-les!

Ah! Et les concours de n'importe quel type de pêche sont interdits dans les deux aires marines protégées!